

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du 30 août 2024 en la salle de séances de la Mairie à 19h00

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024
- 2) Compte-rendu du droit de préemption urbain
- 3) Demande de subvention
- 4) Ressources humaines : renouvellement de contrat
- 5) Compte-rendu de virement de crédits
- 6) Avenants aux marchés de restructuration du corps de ferme – réhabilitation du restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 7) Questions diverses

Date de la convocation : 26 août 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, REIF Marie, VOLTZENLOGEL Aurélie

Le Maire accueille l'assemblée et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur VOLTZENLOGEL Eddy

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024.

POINT 2. COMPTE- RENDU DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la délibération du 4 mars 2020 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du 12 juin 2020 délégrant au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune ledit droit de préemption, le Maire **informe** le Conseil Municipal des renoncations relatives aux biens cadastrés en commune de Kurtzenhouse ci-après désignés :

- En zone Uh
Lieudit rue Principale n°38
Section 2 n°176/7 de 1,97 ares
Section 2 n°193/7 de 0,99 are
Section 2 n°194/7 de 0,05 are
- En zone Ur
Lieudit rue de Weyersheim n°4A
Section 16 n°887/2 de 10,05 ares
Section 16 n°889/2 de 10,12 ares
- En zone Uh
Lieudit rue des Marais n°32
Section 3 n°75 de 2,97 ares

POINT 3. DEMANDE DE SUBVENTION

Après examen des demandes, le Conseil Municipal **décide** par 10 voix pour et 1 abstention (Fabien Schuh) :

- **d'attribuer** une subvention de 500 € à l'association LES AMIS DU BASKET DE KURTZENHOUSE pour l'organisation de la réception du 14 juillet 2024.
- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 400€ à l'association Les Amis du Basket Loisir de Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2024.

POINT 4. RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DE CONTRAT

Le Maire expose que compte-tenu du départ à la retraite de Mme LAEUFER, Mme Géraldine MULLER va assurer le nettoyage des locaux scolaires dans le cadre de son emploi d'ATSEM. Le contrat de Mme Géraldine MULLER, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, arrivant à terme le 31 août 2024, il est proposé de le renouveler à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2027.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement d'un poste d'ATSEM permanent à temps non complet et du contrat de Mme Géraldine MULLER en qualité d'Agent Territorial Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles (3ème échelon) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23,22 heures soit 28h00 par semaine en période scolaire, 1 jour pendant chaque « petites vacances » scolaires et 5 jours pendant les vacances scolaires d'été (soit 23,22 heures par semaine suivant le calcul de l'annualisation) à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2027.
- **autorise** le Maire à signer tous les documents y relatifs.
- **autorise** le cas échéant, le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires.

POINT 5. VIREMENT DE CREDITS

Le Maire informe que conformément à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal par délibération du 5 avril 2024, il a procédé au virement de crédits ci-après défini, nécessaire à la réalisation des écritures de régularisation d'annulation de titres sur exercices antérieurs :

- Chapitre 11 – charges à caractère général
(ligne 6168 autres primes d'assurance) - 1 800 €
- Chapitre 067 – charges exceptionnelles
(ligne 673 annulation de titres sur exercice antérieur) + 1 800 €

Le Conseil prend acte de cette information.

POINT 6. AVENANTS AUX MARCHES RELATIFS A LA REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement :

- rectification du taux de T.V.A. de 10 à 20%
- prise en charge de travaux d'enfouissement des réseaux faisant partie du lot 16 par le lot 1
- plus-value pour remplacement de 4 fenêtres supplémentaires

a) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°2 -Gros-oeuvre est la Société de construction SPATARA de Kaltenhouse.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la rectification du taux de TVA prévue dans le marché initial à 10% par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Montant TTC (en €) Marché initial avec TVA 10%	Nouveau montant TTC (en €) avec TVA 20%
2	Sté de construction SPATARA	180 432,00	198 475,20	216 518,40

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 30 août 2024

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

b) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°13

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°13 -Electricité est la SARL ELECTRICITE REMOND de Wingersheim les Quatre Bans.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la rectification du taux de TVA prévue dans le marché initial à 10% par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Montant TTC (en €) Marché initial avec TVA 10%	Nouveau montant TTC (en €) avec TVA 20%
13	Sarl ELECTRICITE REMOND	110 961,00	122 057,10	133 153,20

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°13 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

c) Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°2 -Gros-oeuvre est la société de construction SPATARA de Kaltenhouse.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les prestations supplémentaires sus-décrites (plus-value pour un montant de 20 553 € pour travaux réalisés en lieu et place de l'entreprise SCHMITT pour le lot 16 - Sanitaire) par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
02	Sté de construction SPATARA	180 432,00	180 432,00	20 553,00	200 985,00	+11,39%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

d) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°16

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°16 – Sanitaire est l'entreprise SCHMITT de Woerth.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la suppression des prestations sus-décrites (moins-value pour un montant de 20 553 € pour travaux réalisés par l'entreprise SPATARA dans le cadre du lot 2 – Gros-oeuvre) par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
16	Entreprise SCHMITT	99 772,00	-20 553,00	79 219,00	-20,60%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 30 août 2024

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°16 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

e) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°7

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°7 – Menuiseries extérieures est l'entreprise ANDRES de Weitbruch.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les prestations supplémentaires sus-décrites (plus-value pour un montant de 5 500 € hors taxes pour remplacement de 4 fenêtres supplémentaires réalisés par l'entreprise ANDRES dans le cadre du lot 7 – Menuiserie extérieure) par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
7	Entreprise ANDRES	88 496,00	5 500,00	93 996,00	+6,21%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°7 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

f) Déclaration de sous-traitance relative au lot n°17

Le Maire expose que l'entreprise SOTRAVEST (lot 17) a déposé une déclaration de sous-traitance au profit de l'entreprise SPARATA portant sur un montant de 1 662,50 €.

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la déclaration de sous-traitance rectificative (DC4) de l'entreprise SOTRAVEST à l'entreprise SPATARA pour des travaux relatifs au lot 17.

POINT 7. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

- Départ à la retraite de Mme LAEUFER
- Emploi d'une personne supplémentaire pour la gestion de la polyvalente
- Candidatures pour l'exploitation du restaurant
- Nom du restaurant
- Esquisse de l'escalier principal du restaurant
- Restaurant éphémère A l'Arbre Vert
- Réunion prochaine de la commission Travaux
- Réunion de la commission Forêt pour un projet de plantation au Waldstich

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,
Eddy VOLTZENLOGEL

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 02/09/2024 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 05/08/2024.

Le Maire,
Marc MOSER